

**Bureau de la gestion collective
des personnels du 1^{er} degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : aline.descamps@ac-strasbourg.fr

leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

Colmar, le 25 septembre 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin,
et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

Objet : Appel à candidature sur postes spécifiques relevant de l'ASH pour le département du Haut-Rhin - rentrée 2023

Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département.

Il s'agit d'une modalité de recrutement hors barème, pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

1. LES POSTES VACANTS

Dans ce cadre les postes à profils suivants sont à pourvoir :

- **UEMA Wittelsheim**
- **ULIS Collège**

Collège Saint-Exupéry Mulhouse

- **Coordonnatrice ou coordonnateur de l'IDSD Le Phare Illzach**

Vous trouverez en annexe les fiches de postes correspondantes.

2. LES MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE NOMINATION

Les personnels intéressés par les postes vacants enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

**Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant (i68d1@ac-strasbourg.fr),
uniquement par mail, pour le 28 septembre 2023 au plus tard.**

Les personnels non spécialisés sont autorisés à postuler, cependant priorité sera donnée aux enseignantes et enseignants titulaires du CAPA-SH/CAPPEI.

Les agents ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Les agents ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission.

Le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème).

La nomination se fera à titre définitif, sous réserve que la candidate ou le candidat dispose des titres requis.

Signé :Nicolas FELD-GROOTEN

ANNEXE – FICHES DE POSTES

N° 1- UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme.

L'enseignante ou l'enseignant :

- Pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- Favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;

L'enseignante ou l'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises :

- Très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- Savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- Développer un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

La candidate ou le candidat doit de préférence être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Références :

- 3ème plan autisme
 - Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).
 - Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891
- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N ° 2 – ULIS COLLEGE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le dispositif offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins au sein de leur classe de référence ainsi que des enseignements adaptés au sein du regroupement Ulis et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Pour les élèves dont le PPS prévoit à l'issue de la scolarité en collège l'accès à une formation professionnelle, des stages en entreprises sont proposés afin de construire le projet professionnel.

La coordonnatrice ou le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. La candidate ou le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY, IEN chargé du service départemental de l'école inclusive. Tél. : 03.89.21.56.88

N° 3- Responsable de la coordination pédagogique – Unité d'enseignement IDSD le Phare à Illzach

L'IDSD le Phare est un établissement médico-social installé sur la commune d'Illzach. Il accompagne les enfants (et adultes) avec une déficience auditive (DA), une déficience visuelle (DV) ou un trouble développemental du langage (TDL ou dysphasie) sur l'ensemble du département du Haut-Rhin. L'Unité d'enseignement de l'IDSD le Phare est composée d'une trentaine d'enseignants (EN et privés) répartie sur les trois secteurs du SESSAD (DA – DV- TDL).

Elle assure un accompagnement pédagogique en ambulatoire dans le cadre du suivi SESSAD sur l'ensemble du département, au sein d'établissements du 1er et du 2nd degré ; plus de 300 élèves sont concernés.

Cadre général :

Le ou la responsable de la coordination pédagogique est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription ASH.

Il/Elle organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice Générale de l'IDSD le Phare, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec l'équipe de direction du Phare.

Dans ce cadre, il/elle contribue au développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social pour la mise en œuvre de parcours de scolarisation fluides et inclusifs.

Définition du poste et des missions :

- Garantir la conformité et la cohérence pédagogique du fonctionnement de l'unité d'enseignement, en référence aux textes réglementaires de l'Education Nationale et au Projet d'Etablissement de l'IDSD Le Phare.
- Faciliter la coordination entre les instances de l'éducation nationale et l'IDSD Le Phare.
- Assurer l'accompagnement et le suivi des enseignants mis à disposition par l'éducation nationale au sein de l'IDSD le Phare en lien avec les cadres de l'IDSD concernés.
- Organiser et animer les réunions avec les enseignants de l'UE dans le cadre du pilotage du projet de l'UE.
- En lien avec le projet d'établissement de l'IDSD le Phare, élaborer le projet pédagogique de l'unité d'enseignement en collaboration avec l'ensemble des enseignants de l'UE et avec les responsables de services du SESSAD.
- Collaborer au sein de l'équipe de direction de l'IDSD le Phare au déploiement de sa politique partenariale, notamment auprès des acteurs de l'éducation nationale du 1er et du 2nd degré au niveau départemental et académique.
- Collaborer avec les responsables de service et les équipes pluridisciplinaires de chaque secteur du SESSAD à la mise en œuvre d'un accompagnement pédagogique en adéquation avec le projet individuel d'accompagnement (PIA) de l'enfant et son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Favoriser l'accès des familles à la connaissance des droits relatifs au parcours de scolarisation de leur enfant, à l'identification des différents acteurs et partenaires pouvant être sollicités.
- Auprès des équipes pédagogiques des établissements scolaires, contribuer à la compréhension des besoins spécifiques de l'enfant ainsi qu'à leur prise en compte dans le cadre de parcours inclusifs.

Compétences et qualités requises par le candidat :

- Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH
- Avoir une expérience de l'enseignement dans le domaine spécialisé (avoir exercé 5 ans sur un poste relevant de l'ASH)
- Connaissance du territoire et des acteurs de l'éducation inclusive
- Bonne connaissance du système éducatif du 1er et du 2nd degré
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et pluri catégorielle (éducation nationale – secteur médico-social)
- Capacité à faire preuve d'initiative, à être force de proposition, à impulser et à accompagner une dynamique de projets innovants en collaboration avec une équipe de professionnels.
- Capacité à renforcer et développer les partenariats.
- Capacité à évaluer et rendre compte des actions menées au sein de l'UE en lien avec le projet d'établissement.
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe.
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunion) et écrite.
- Disponibilité et mobilité sur le territoire du Haut-Rhin.

Une expérience dans le domaine de la formation (CAFIPEMF) serait également un atout.

Il est précisé que ce poste inclut :

- **des jours travaillés durant les périodes de vacances scolaires** (en général, l'équivalent de 10 à 15 jours sur l'année).

- **l'octroi d'une prime de mise à disposition payée par le Phare (730 euros bruts mensuels soit 8760 euros bruts annuels)**. Ce montant validé par le Bureau de la Fondation le Phare a vocation à valoriser : **les compétences nécessaires à la réalisation des missions dédiées, les jours travaillés hors période scolaire stricto-sensu.**

Pour plus d'information, vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription ASH : 03.89.21.56.88